

# Seaux en plastique



Nutrition animale

sans résidus



empilés

# Bidons en plastique



Produits d'Hygiène de l'Élevage Laitier, des autres élevages et de la nutrition animale

bouchons en sac ou

ouverts, rincés et égouttés



en sac séparé\*

# Sacs, boîtes, bouchons des bidons,



Produits phytopharmaceutiques et fertilisants

vidés et pliés



en sac

# Bidons en plastique



Produits phytopharmaceutiques, fertilisants

bouchons et opercules en sac ou

ouverts, rincés et égouttés



en sac

# Fûts



Produits phytopharmaceutiques, fertilisants, d'hygiène de l'élevage et de la nutrition animale

vidés, fermés



à l'unité

\* afin d'améliorer le recyclage, si possible, trier les bidons en réalisant un sac par famille de produit : nutrition animale, hygiène de l'élevage laitier, hygiène des autres élevages.

# Sacs papiers/multicouches\*



Semences certifiées et nutrition animale

vidés à plat, stockés au sec



en fagot

# Sacs en plastique



Engrais, amendements, nutrition animale

vidés, à plat



en fagot

# Big bags



Engrais, amendements, semences et plants de pomme de terre, nutrition animale

vidés et pliés



en fagot

# Films plastiques d'élevage



Ensilage Silobag

Enrubannage

balayés et secs, pliés et roulés

secoués, pliés et roulés



ficelés

en sac ou en boule

# Ficelles plastiques Filets balles rondes



Conditionnement des fourrages

Conditionnement balles rondes

secoués

secoués



en sac

en sac

\*Les sacs ayant contenu des produits dangereux devront être mis avec les boîtes et sacs phytos

## ➔ Que deviennent les déchets collectés ?

Le recyclage permet de limiter les importations de matières premières, de contribuer à des économies d'énergie et de limiter les émissions de gaz à effet de serre. En rapportant vos plastiques usagés, vous participez activement au développement d'une agriculture durable et respectueuse de l'environnement.

### Bidons plastiques



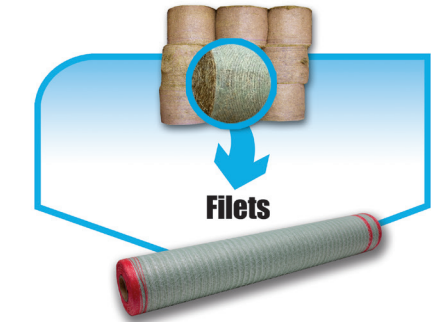
Tubes et conduits      Gaines techniques

### Big Bags et sacs recyclés



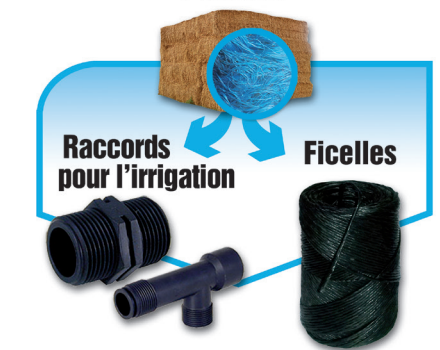
Cagettes plastiques      Sacs poubelles

### Filets



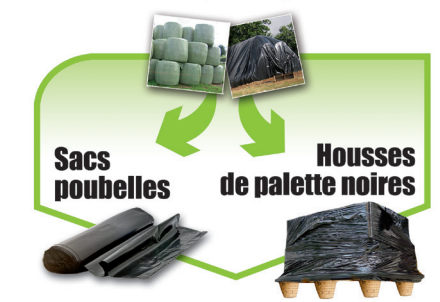
Filets

### Ficelles



Raccords pour l'irrigation      Ficelles

### Films plastiques



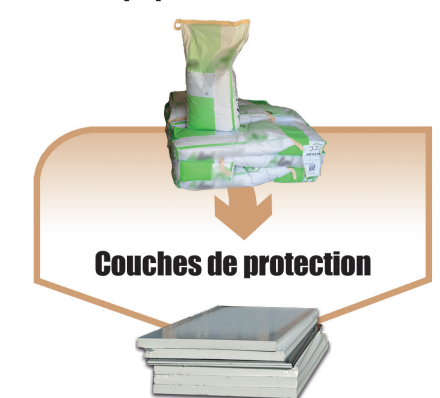
Sacs poubelles      Housses de palette noires

### Seaux



Gaines techniques      Cagettes plastiques

### Sacs papier / multicouches



Couches de protection



**300 000**  
agriculteurs

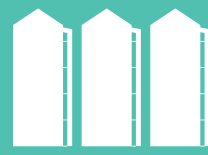


Ils trient, préparent, stockent puis déposent leurs produits en fin de vie aux dates et lieux fixés par leurs distributeurs.

## ➔ Pour une agriculture responsable

Créée en 2001, A.D.I.VALOR est le fruit d'une démarche interprofessionnelle ; elle a pour actionnaires les organisations représentant les industriels, distributeurs et agriculteurs, partenaires de la filière.

**1 300**  
opérateurs de collecte



À 90% des coopératives et des négoce agricoles, ils ont en charge l'organisation des collectes, l'entreposage et le regroupement des déchets dans 8 500 dépôts et points de collecte.

**350**  
metteurs en marché



Les industriels et importateurs contribuent au financement via une éco-contribution prélevée sur le prix du produit commercialisé.

En participant à ces collectes, vous êtes en conformité avec la réglementation et vous participez aux démarches de progrès engagées par toute la profession agricole.

Agriculteurs, en tant que professionnels, vous êtes responsables de la bonne gestion de vos déchets (code de l'environnement, article L541-2).

Le brûlage ou l'enfouissement des déchets sont interdits, y compris pour les emballages en papier ou carton. Vos déchets ou produits en fin de vie ne doivent pas être mélangés avec les ordures ménagères.

Les Chambres d'agriculture et les organismes de développement agricole accompagnent cette démarche par des actions de sensibilisation et d'animation.

**23** collaborateurs  
sont à votre service



Pour connaître leurs coordonnées, consultez la rubrique "contact" du site internet :

[www.adivalor.fr](http://www.adivalor.fr)

## ➔ Pour bénéficier du service de collecte

- Les collectes sont réservées aux utilisateurs professionnels : agriculteurs, entreprises d'espaces verts, collectivités...
- Vous devez respecter le plus strictement possible les consignes de tri et de préparation qui sont indiquées sur ce document.



### Avec le picto, c'est collecté !

Ces pictogrammes signifient que le metteur en marché du produit contribue au financement de la collecte et de la valorisation des emballages et plastiques usagés.

Sur le site internet [www.adivalor.fr](http://www.adivalor.fr), retrouvez la liste des metteurs en marché contributeurs.

- Vous rapportez vos emballages vides et plastiques usagés chez un distributeur partenaire de la filière A.D.I.VALOR.

Retrouvez sur le site internet [www.adivalor.fr](http://www.adivalor.fr) - rubrique "les collectes > où apporter" - les informations sur les points de collecte et les opérateurs par département.

### Attestation et élimination

N'oubliez pas de demander une attestation de dépôt qui prouvera que vos emballages et plastiques usagés ont été correctement éliminés.

### Attention

En cas de non respect des consignes, le point de collecte pourra refuser la reprise de vos déchets.

### pour votre sécurité

Lors de la manipulation des déchets, il est important de :  
> s'équiper de protections individuelles (gants, vêtements de travail...)  
> ne pas boire, ni manger, ni fumer.  
Pour le stockage, il est recommandé de maintenir une distance de sécurité entre les déchets et les produits neufs et de choisir un endroit sec, à l'abri du soleil et de la pluie.

en cas d'accident :  
SAMU : 15

POMPIERS : 18 (d'un poste fixe) ou 112 (depuis un portable)

## PPNU EPI



Produits  
Phytopharma-  
ceutiques  
Non Utilisables

Equipements  
de protection  
individuelle  
chimique

dans  
l'emballage  
d'origine

dans  
un sac  
translucide



(sur-emballé  
si en mauvais état)

avec mention  
"à détruire"



à déposer chez  
les distributeurs,  
partenaires "ECO EPI",  
lors des collectes  
de PPNU.

## ➔ Information spéciale PPNU Produit Phytopharmaceutique Non Utilisable

Un produit phytopharmaceutique est un produit destiné à la protection des cultures (herbicide, fongicide, insecticide...) : un numéro d'autorisation de mise sur le marché doit figurer sur l'étiquette.

Il est devenu non utilisable suite :

- > à une interdiction réglementaire.
- > à son mauvais état (prise en masse, produit périmé...)
- > à l'impossibilité de pouvoir l'utiliser dans votre entreprise (arrêt de culture, cahier des charges...)

Un stockage prolongé de ce qui est devenu un déchet dangereux dans votre entreprise présente un risque pour votre santé et votre environnement. Vous devez au plus vite le faire éliminer dans le respect de la réglementation et de l'environnement.

### Rappel réglementaire

Il est interdit de détenir sur son exploitation des produits qui ne sont pas ou plus autorisés sur les cultures en place. Des contrôles peuvent être réalisés et des sanctions sont prévues en cas de simple détention de produits phytopharmaceutiques interdits. Ces sanctions peuvent aller jusqu'à 150 000 € d'amende et 6 mois d'emprisonnement (article L253-17 du code rural) en cas de contrôle des pouvoirs publics.

### Comment éviter de générer des PPNU ?

Stockez vos produits dans un local à l'abri du gel, de l'humidité et des fortes chaleurs, Vérifiez vos stocks avant de passer une commande, Utilisez en priorité les produits les plus anciens (premier entré - premier sorti), Informez-vous sur les possibles retraits d'homologation auprès de votre conseiller habituel.

## ÉLEVAGE Guide du tri et du recyclage

Édition 2023  
Nouvelle version incluant  
les emballages vides de nutrition animale

moi  
je recycle!



Collecte et valorisation  
des intrants agricoles en fin de vie



### ACTIONNAIRES

- ARES  
Association pour la Récupération et le recyclage des Emballages de Semences
- Chambres d'Agriculture France  
Assemblée Permanente des Chambres d'Agriculture
- COVADA  
Collecte et Valorisation des Déchets Agricoles
- CPA  
Comité français des Plastiques en Agriculture
- FNA  
Fédération du Négoce Agricole
- FNSEA  
Fédération Nationale des Syndicats d'Exploitants Agricoles
- InVivo  
Union des Coopératives agricoles
- La Coopération Agricole  
Représentation unifiée des entreprises coopératives agricoles
- SEPH  
Solution pour les Emballages de Produits d'Hygiène
- SOVEEA  
Société de Valorisation des Eco-actions des Engrais et Amendements



AGRICULTEURS, DISTRIBUTEURS, INDUSTRIELS  
POUR LA VALORISATION DES DECHETS AGRICOLES

LE CAT SUD - 68 cours Albert Thomas - 69371 LYON CEDEX 08  
tél : 04 72 68 93 80 - fax : 04 72 68 93 81



COMTR 04